

Covid-Info – Informations du 17 décembre 2020

Formules de remplacement temporaires pour la formation en entreprise

Contexte

Actuellement, la partie en entreprise de la formation n'est pas toujours entièrement garantie dans certaines branches particulièrement touchées par la pandémie (fermetures d'entreprises, activités réduites, etc.). La Task Force « Perspectives Apprentissage » attire l'attention sur le fait que, dans de tels cas, il faut choisir en partenariat des alternatives pour assurer la réalisation des objectifs de formation même en ces temps difficiles.

Compétences

Les entreprises formatrices et les organisations du monde du travail (Ortra) sont les principales responsables de la réalisation des objectifs de formation en entreprise.

La [recommandation du 3 décembre 2020](#) de la CSFP relative à la réalisation des objectifs de formation pour l'année scolaire 2020/2021 souligne que les cantons se montrent ouverts à des modes de formation alternatifs (par exemple le recours à des centres de cours interentreprises pour assurer la formation en entreprise, à des cours pratiques intensifs, à des coopérations intercantionales, etc.). Idéalement, ce sont les Ortra nationales qui conçoivent les formules de remplacement, tout en impliquant les Ortra régionales dans le processus, afin de tirer le meilleur profit des synergies existantes et de promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre les régions. Les Ortra régionales, cantonales ou nationales sont compétentes pour l'organisation d'offres de ce genre en présentiel. Les cantons secondent activement les Ortra dans la recherche de solutions et participent aux travaux.

Formules de remplacement envisageables

Les formules de remplacement doivent être élaborées en fonction des conditions et des besoins dans les diverses branches et les cantons (mesures cantonales en lien avec le COVID-19). Des initiatives ont déjà été mises en œuvre, notamment le centre de formation temporaire de l'association professionnelle Artos pour les techniscénistes CFC et le projet « Formation professionnelle initiale en entreprise : semestre de base et places d'apprentissage » de Hotel & Gastro formation Suisse.

La Task Force publie sur son [site](#) des exemples de bonnes pratiques.

Élaboration des formules alternatives et financement

Lors de l'élaboration des formules de remplacement, il est important d'impliquer les représentants des cantons (par exemple représentants pour le développement de la profession et la qualité de la formation, cantons sièges) et les Ortra régionales concernées.

Le calcul pour le financement des mesures doit prendre en compte les flux financiers usuels, notamment des entreprises formatrices et des organisations du monde du travail, ainsi que les prestations propres.

Le SEFRI peut soutenir des formules de remplacement pour la formation en entreprise dans le cadre du programme de promotion « Places d'apprentissage COVID-19 ». Les conditions énoncées dans la [notice](#) de ce programme s'appliquent. Il convient d'envisager et de mobiliser au plus vite d'autres sources de financement possibles, telles que les fonds de branche et les fonds CCT, les prestations cantonales et les fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle, ainsi que les subventions du SECO et de l'AC (p. ex. réduction de l'horaire de travail pour les formateurs). Il est conseillé de prendre contact avec les associations faïtières (UPS et usam) avant de déposer une demande de projet.

Absence temporaire de la formation en école en raison de la pandémie

En raison des mesures de quarantaine, les personnes en formation ne peuvent pas toujours se rendre à l'école professionnelle. Les cantons compétents (surveillance de l'apprentissage) et les écoles ont pris les mesures qui s'imposent.

Interlocuteurs:

Cantons: sbbk-csfp@edk.ch

Organes responsables: c.davatz@sgv-usam.ch; meier@arbeitgeber.ch

Renseignements d'ordre général: berufsbildung@sbfi.admin.ch

Informations actuelles:

www.taskforce2020.ch